



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

11 mai 2023

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 4 mai

Date d'affichage : 4 mai

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, M. Denis HERRAUX, M. Christian BONNIN, Mme Isabelle BERTHE, Mme Sandrine CHEVRAY, M. Patrice POUILLET, Mme Laurence WATTEAU, M. Giovanni FOULADOUX, M. Fabien LEBAS, Mme Odile GODIN, Mme Laëtitia BOIS, Mme Jessica RENAUT, Mme Anne-Laure CORREIA, M. Alain DOBREMEL, M. Grégory LEBLANC, M. Éric BEVILLON, M. Grégory LEBLANC, Mme Laurence WATTEAU, Mme Loëtitia MAILLARD.

Excusé(es) ayant donné procuration : Mme Laurence HUBERT a donné pouvoir à Mme Véronique CORMIER ; Mme Jessica RENAUT a donné pouvoir à Mme Odile GODIN.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CORMIER est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre d'absents : 2

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : **le 7 avril 2023.**

3. Vie économique et financière.

3.1. Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (nouvelle délibération).

4. Cadre de vie et environnement.

4.1. Cimetière communal : reprise de concessions en état d'abandon.

4.2. Autorisation d'achat d'espaces boisés.

5. Vie culturelle et associative.

5.1. Fiche de missions de la nouvelle bibliothécaire.

5.2. Lettre d'Infos n°1.

6. Informations diverses.

6.1. Informations communautaires.

6.2. Points divers et questions diverses.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Véronique CORMIER.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

A la demande de Madame Berthe, la mention concernant la participation de la coopérative scolaire à l'achat de certains livres est retirée. C'est bien la Mairie qui offre les livres aux élèves et non la coopérative scolaire.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Vie économique et financière.

Rapporteur : Monsieur Christian Bonnin.

3.1. Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaire.

Lors du conseil municipal du 17 mars 2022 les élus ont voté une délibération « de principe » à la demande de M. Martin, du Service de Gestion Comptable de Montval/Loir. Celle-ci avait pour objectif de régulariser l'instauration des indemnités horaires des travaux supplémentaires (IHTS) et définir les modalités de versement d'heures complémentaires pour les agents à temps non complet, dans la limite prévue par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Il convient aujourd'hui de compléter cette délibération pour les agents à temps complet (*Décret 2002-60 du 14 janvier 2022*). Si des heures sont effectuées en plus de la durée légale du travail, elles peuvent être compensées de deux façons différentes :

- ☛ par le paiement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires ;
- ☛ par une période de récupération : repos compensateur.

Les heures complémentaires et les heures supplémentaires sont des heures effectuées à la demande expresse du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale. Ces heures n'ont pas vocation à se répéter indéfiniment : elles doivent rester ponctuelles, exceptionnelles.

Pour les agents à temps non-complet, les heures complémentaires sont les heures effectuées jusqu'à hauteur d'un temps complet : seuls les agents à temps non-complet peuvent faire des heures complémentaires. Au-delà de la 35^{ème} heure, il s'agit d'heures supplémentaires.

Les heures complémentaires peuvent être effectuées, à la demande du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale, par des agents de catégorie A, B ou C. Les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées, à la demande du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale, que par des agents de catégorie B ou C.

Calcul des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires :

- 14 premières heures : rémunération horaire en fonction de l'indice détenu par l'agent X 1,25 (h) ;
- Au-delà des 14 premières heures et dans la limite de 11 heures : rémunération horaire en fonction de l'indice détenu par l'agent X 1,27 (h) ;
- Heure(s) du dimanche et jours fériés : heure supplémentaire majorée des deux-tiers (1h=1h45) ;
- Heure(s) de nuit (de 22 heures à 7 heures) : heure supplémentaire (h) majorée de 100 %.

Interventions : Madame Berthe explique qu'au niveau de l'école l'objectif est de mieux lisser les heures de manière à alléger le temps de travail en période scolaire et être plus présent sur les temps de vacances. Certains agents faisaient de très grosses semaines en termes de volume horaire afin de ne pas travailler pendant les vacances scolaires. Cette situation conduit à un épuisement de certains agents sur certaines périodes de l'année ; il convient de mieux accompagner les agents sur cette question, dans leur intérêt (santé au travail) et dans celui de la collectivité.

Madame Chevray rappelle que toute heure supplémentaire doit être validée par un supérieur hiérarchique.

Madame Godin craint de faire des insatisfaits.

Monsieur le Maire conclut en expliquant que l'équipe accompagne, depuis le début du mandat, les agents dans les changements opérés. Nous essayons de faire preuve de pédagogie, en prenant le temps nécessaire pour que ces derniers soient acceptés. Les choses continueront à se mettre en place au fur et à mesure. Il rappelle que la nécessité de service doit rester la première boussole de l'action municipale, dans le respect des personnes et de leur santé. C'est pourquoi certaines « pratiques » de travail doivent être aujourd'hui revues.

Adopté à l'unanimité

4. Cadre de vie et environnement.

4.1. Cimetière communal : reprise de concessions en état d'abandon.

Rapportrice : Madame Véronique Cormier

Mme Cormier informe que, suite au travail réalisé avec Adeline CROISEAU, 11 concessions présentent un état d'abandon. Celles-ci remplissent les 2 critères suivants (article L2223-17 du CGCT) :

- ☛ la concession date d'au moins 30 ans et la dernière inhumation date d'au moins 10 ans ;
- ☛ la concession est en état d'abandon : cela signifie qu'elle a cessé d'être entretenue et que la collectivité n'a pas connaissance de l'existence d'une famille.

Elle précise bien que la procédure est assez longue puisque la collectivité doit s'assurer, avec un courrier recommandé envoyé aux familles concernées, que la concession est bien à l'état d'abandon. Madame Cormier informe les élus que l'on ne doit surtout pas remettre une fleur ou un quelconque objet sur une concession si on ne sait pas d'où provient l'objet. Même si cela part d'un bon sentiment, cela remet en cause le délai d'abandon et peut laisser croire que quelqu'un est venu entretenir la tombe. Les objets trouvés (pots, matériel funéraire...) dans les allées peuvent être déposés à l'intérieur du cimetière près de l'entrée et/ou signalés en Mairie.

Une nouvelle procédure sera à relancer dans les prochaines semaines car d'autres concessions sont à l'état d'abandon.

Adopté à l'unanimité

4.2. Autorisation achat d'espaces boisés.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Afin de compléter le capital forestier de la commune, Monsieur le Maire propose aux élus du Conseil Municipal de l'autoriser à acheter tout espace dont le prix de vente serait inférieur à 10 000 €. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la commune de renforcer sa ressource

en bois, de lutter contre le risque incendie en entretenant mieux les parcelles rachetées et de lutter contre les aménagements illégaux.

Interventions

Un débat s'engage sur les aménagements illégaux sur les parcelles classées A ou N de la commune.

Monsieur Le Maire explique que sur les terrains classés « Terrain Familial », les aménagements et les constructions sont possibles en respectant certaines règles. Il faut donc distinguer les habitants selon l'infraction qu'ils commettent et selon la nature du classement de leur terrain. Monsieur Le Maire a reçu les différentes familles concernées par des poursuites. Toutes les situations, dès lors qu'elles sont connues, font aujourd'hui l'objet de poursuites. Malheureusement, quand bien même une infraction conduirait à une condamnation, cette dernière reste minime et l'État ne donne pas les moyens aux Maires de mettre en œuvre les décisions de justice.

Il est fait état qu'il n'y a pas que les gens du voyage qui construisent illégalement.

Madame Cormier rappelle que la commune a réussi à ne faire démolir qu'une seule construction.

Adopté à l'unanimité.

5. Affaires culturelles et communication.

Rapportrice : Madame Véronique Cormier

5.1. Fiche de missions de Margot PASQUIER (Bibliothèque).

Comme aucun élu de Brette n'était présent au recrutement de la nouvelle bibliothécaire, Madame Cormier s'est entretenue avec la nouvelle bibliothécaire pour lui communiquer sa fiche de poste. Elle pensait que les élus de Saint-Mars lui en avaient fait part lors de son entretien de recrutement. Cette fiche de poste reprend la fiche de missions que *Sarthe Lecture* avait proposé lors du précédent recrutement. Ce sont les mêmes missions que l'ancienne bibliothécaire.

Interventions :

Madame Correia demande qui est responsable des bénévoles. C'est Madame Delecroix.

Madame Cormier annonce la fermeture le 17/05 après midi en raison du pont de l'ascension et de l'absence de bénévoles pour assurer la permanence.

Monsieur Le Maire précise que la bibliothèque est très rarement fermée. Il adresse, au nom du Conseil Municipal, ses remerciements chaleureux aux bénévoles.

Madame Cormier rappelle également que les bénévoles partent en formation régulièrement. Certains sont même inscrits à la session concernant le logiciel PMB avec la nouvelle bibliothécaire.

5.2 Lettre d'information.

Madame Cormier rappelle que la commission communication a décidé de maintenir la parution du Bulletin Municipal une fois par an mais a supprimé le « Brette-Infos » format papier traditionnellement distribué en juillet. La commission a retenu la proposition d'une « Lettre d'informations » numérique, type « Newsletter ». La première vient de sortir. Elle est consultable en version PDF sur le site de la commune. Les usagers peuvent s'abonner en

bas de la page d'accueil du site internet de la commune. Pour celles et ceux qui préféreraient une « version papier », cela restera possible sur demande en Mairie.

Les inscriptions sont montées crescendo passant de 16 à 46 personnes en quelques jours. La mise en page n'est pas encore totalement satisfaisante mais le prochain numéro sera amélioré. Madame Cormier va suivre une formation. Nous espérons pouvoir publier 3 « *Lettres Infos* » par an.

6. Informations diverses.

Rapporteurs : Messieurs Bonnin, Fouchard et Herraux, Mesdames Cormier et Berthe.

6.1. Informations communautaires.

Rapporteur : Monsieur Denis Herraux.

↳ Il reste encore 3 jours d'animation concernant la manifestation communautaire « *les jours verts* » si des élus souhaitent passer. Les ateliers pédagogiques d'éducation à l'environnement se déroulent sur le site du lycée de Brette et s'adressent aux élèves de CM1/CM2 du territoire. C'est un véritable succès.

↳ Retour du bureau communautaire du 10/05/2023 :

- L'élu en charge du développement économique doit éclaircir quelques zones d'ombre concernant certaines zones « dites d'activités » sur le territoire. Les Zones d'Activités sont de compétence communautaire et, à ce titre, c'est la communauté de communes qui est en charge de l'entretien des voiries et espaces verts. M. le Maire a demandé des précisions pour comprendre pourquoi la Zone d'Activités de Brette, rue des Biches, n'a pas historiquement été retenue comme d'intérêt communautaire.

- Les élus communautaires proposeront au prochain Conseil Communautaire une revalorisation des tarifs pour la vente des terrains dans les Zones d'Activités. Ainsi, les terrains de la *Boussardière* sur la commune de Parigné passeraient de 23 € à 30 € le m² et ceux de la *Chenardière* à Changé de 21 € à 35 € le m².

- Concernant le futur multi-accueil communautaire : l'ancien cabinet médical se trouvant sur le terrain vient d'être détruit comme c'était prévu dans le marché de travaux. La communauté de communes a lancé une consultation pour la mise en place d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour suivre les travaux. Son coût est estimé entre 40 000 et 50 000 €. A ce jour, l'appel d'offre est infructueux en l'absence de candidats.

- Les élus ont validé la non-retransmission des conseils via les réseaux sociaux jusqu'à fin décembre 2024.

- En raison des projets conséquents au niveau de l'école de musique (projet d'établissement...) l'événement culturel communautaire *Festiz'art* est reprogrammé pour juin 2026.

- Le calendrier du Centre F. Rabelais étant complet en 2023, il n'y aura pas de chantiers « argent de poche » pour la communauté de communes cette année. En revanche, des

chantiers « communautaires », complémentaires des chantiers communaux déjà existants, verront le jour en 2024.

- En ce qui concerne la compétence *Animation de la Vie Sociale (AVS)*, les élus, dans chaque Conseil Municipal devront valider le financement de l'activité aux conseils du mois de juin 2023, pour les années 2023-2025, avant transfert de la compétence à la CdC prévue en 2026. Certaines questions restent encore sans réponse pour certaines communes ; une nouvelle présentation en bureau est planifiée pour le mois de juin en présence de la nouvelle directrice du centre.

- La sécurisation des déchetteries, régulièrement visitées, sera rediscutée lors de la prochaine commission environnement.

- Le retour sur l'étude biodéchets, le tri, les OM et la redevance incitative sera effectué le 23 mai à 18h30 à l'Hôtel Communautaire.

- La mise en place des poubelles identiques dans toutes les communes tarde. L'arrivée d'un renfort auprès du service environnement devrait permettre d'avancer rapidement.

6.2. Points divers / Questions diverses.

☛ Monsieur le Maire a été démarché par la société AXA qui souhaite présenter ses contrats d'assurance santé aux citoyens de la commune. La Mairie « coopterait » en quelque sorte le démarché, pour rassurer la population. La société se propose de faire une présentation en Conseil Municipal dans un premier temps.

Interventions :

Monsieur Leblanc dit que si la commune coopte, c'est qu'elle cautionne ce que la société va vendre aux usagers. Ce n'est pas la même chose en cas de parrainage entre citoyens. Pourquoi ne pas organiser un forum d'assurances sur la commune mais avec différents organismes de mutuelle.

Monsieur Le Maire propose de soumettre la venue de la société à un vote de l'assemblée : 15 élus sont défavorables et 4 s'abstiennent. Il ne sera pas donné suite à la demande d'AXA.

☛ Une inauguration des nouveaux locaux (extension du restaurant scolaire et travaux d'accessibilité de la salle polyvalente), aura lieu le vendredi 23 juin 2023 à 18h. Sont invités : les élus du conseil municipal, les financeurs, les entreprises ayant participées aux travaux ainsi que les agents municipaux.

☛ La réunion de présentation du dispositif « *Participation Citoyenne* » aura lieu le vendredi 16 juin 2023 à 20h à la salle des Glycines.

☛ Point sur le 13 juillet : *Pat et Caramel* propose les menus suivants : paella/tartelettes/boisson pour 12 € par adulte et 2 saucisses/chips/tartelettes/boisson pour 6 € par enfant. Pour l'année 2024, il faudra penser à réserver des restaurateurs/traiteurs dès le mois de

juillet de cette année. Difficulté pour trouver une fanfare. Proposition de mettre une sono sur un chariot.

☛ Comme chaque année, les élus municipaux doivent désigner des jurés d'assises. Il est donc procédé à un tirage au sort.

100-4	Lechat Séverine Anne-Marie Géraldine épouse Maunoury	43 rue des Pins 72 250 Brette-les-Pins
126-7	Nogues Frédéric Emmanuel	38 rue des Tulipes 72 250 Brette-les-Pins
153-8	Tessier Dani Bernadette épouse Roudil	65 rue des Biches 72 250 Brette-les-Pins
66-2	Foulonneau Jean-Luc Marie Joseph	34 rue des Pins 72 250 Brette-les-Pins
34-4	Chedmail Céline Nadine Brigitte Gilberte	4 rue des Ecureuils 72 250 Brette-les-Pins
91-9	Kinon Hélène Valérie Chantal	4 rue des Mimosas 72 250 Brette-les-Pins

☛ Pendant l'arrêt de l'agent en charge des affaires scolaires, la commune a fait appel à un agent contractuel à temps non complet qui travaille exclusivement sur la mise en place du logiciel BL enfance et le portail famille. Tout doit être prêt pour la rentrée scolaire 2023/2024.

☛ Tout comme la vente du terrain Rue des Pins en mars 2023, le Conseil doit délibérer sur la vente du terrain Rue des Bouleaux. Après en avoir délibéré, la vente du terrain à un particulier en gestion de « *bon père de famille* » est validé à l'unanimité (19 voix).

☛ Un jeune couple s'est positionné sur la vente de la boulangerie dans la commune. Ils attendent l'adjudication du greffe le 22 mai 2023. Une rencontre est prévue pour les travaux de rénovation de la boutique.

☛ Le pique-nique de l'école aura lieu le 7 juillet 2023 dans la cour de l'école comme l'année dernière. Christophe Renaut et Gregory Leblanc peuvent se rendre disponible pour 10h ; Isabelle Berthe pour 12h. Claire Vaudron voit avec la cuisinière et l'aide-cuisinier pour l'organisation, afin de bien déterminer les besoins humains et définir les horaires. Elle enverra ensuite un tableau pour les élus qui souhaitent participer. Les enseignants de l'école seront invités à participer à ce moment festif.

☛ Dans le cadre du jumelage allemand avec le Canton, la commune de Brette-les-Pins offrira un verre de l'amitié aux allemands le 26 mai à 12h en Mairie. Une visite de la commune est prévue samedi matin. Les élus enverront un mail s'ils sont disponibles pour aider aux services et participer à la rencontre.

☛ *Brette Classic* aura lieu le dimanche 14 mai 2023.

☛ Une commission travaux sera programmée avant l'été.

☛ Le dernier Conseil Municipal est programmé le jeudi 29 juin à 19h pour permettre à ceux qui le souhaitent de rester pour partager un moment convivial autour d'un repas. Claire Vaudron enverra un mail à tout le monde pour savoir ce que chacun souhaite apporter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER



Le Maire,
Stéphane FOUCHARD

